

# Les régimes matrimoniaux, les donations et le démembrement

Formation continue DDA · 7h00 · E-learning

## Objectifs pédagogiques

- Connaître le fonctionnement du mariage et du PACS, ainsi que leur impact sur les patrimoines.
- Connaître les droits et pouvoirs des époux et des partenaires de PACS.
- Connaître les modalités de rupture de la vie de couple et leurs impacts sur les patrimoines.
- Maîtriser les différentes donations et leur fiscalité selon la réglementation en vigueur en 2026.
- Conseiller sur le démembrement de propriété : avantages, obligations des parties et points de vigilance.

## Programme

- Les différents régimes matrimoniaux
- Les avantages matrimoniaux
- Le changement de régime matrimonial
- La dissolution du régime matrimonial
- Les différents régimes de PACS
- La dissolution du PACS
- Les différentes donations : donation simple, donation-partage (y compris transgénérationnelle), don manuel, don familial de sommes d'argent, donation entre époux, présent d'usage ; rapport et réduction
- La fiscalité des donations en 2026 : abattements, barèmes, rappel fiscal, réductions et exonérations
- Focus démembrement de propriété : usufruit et nue-propriété, barème fiscal de l'article 669 du CGI, donation avec réserve d'usufruit, quasi-usufruit, avantages patrimoniaux et fiscaux, obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire, répartition des charges et des travaux

## Modalités

|            |                                                                                              |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Public     | CGP, courtiers, mandataires et distributeurs d'assurance, étudiants                          |
| Prérequis  | Aucun                                                                                        |
| Durée      | 7 heures – formation continue DDA                                                            |
| Format     | 100 % e-learning, accès sur la plateforme Ovalie Formation                                   |
| Évaluation | QCM final : validation à 80 % de bonnes réponses, 3 tentatives maximum                       |
| Sanction   | Attestation de formation                                                                     |
| Tarif      | 120 € – Exonération de TVA, article 261, 4, 4° a du CGI (formation professionnelle continue) |
| Formateur  | Frédéric Fernandez, professionnel de la gestion de patrimoine depuis plus de 35 ans          |
| Contact    | contact@ovalieformation.com · 05 62 86 46 80                                                 |